Collectivités forestières
Pyrénées-Orientales

Forêts locales, intérêt général

FORMATION SUR LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

02 décembre 2026
Céret, (66)

S'INSCRIRE

PROGRAMME

Formation sur les Obligations Légales de Débroussaillement

Le Président de l'association des Collectivités forestières, Daniel BAUX, ainsi que le préfet des Pyrénées-Orientales, Pierre REGNAULT DE LA MOTHE, ont le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillement qui se tiendra le :

02 décembre 2026, de 14h30 à 17h30

Salle de l'Union,
Parking des Marronniers,
66400 Céret

Informations générales

Dans un contexte d'augmentation du risque incendie sur le département, vous êtes pleinement acteurs de la prévention et de la protection de votre territoire. Cette session vous permettra de comprendre les enjeux liés au risque incendie, vos responsabilités en tant qu'élus et la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) sur votre commune.

Formation conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Collectivités forestières Pyrénées-Orientales
Mairie | 66110 LA BASTIDE • 04 11 75 85 17
pyrenees-orientales@communesforestieres.org • **f** • **in** • **collectivitesforestieres-occitanie.org**

Objectifs généraux :

- Objectif 1 : Identifier les enjeux départementaux liés au risque incendie et le rôle des élus dans la prévention et la gestion du risque
- Objectif 2 : Maîtriser les principales obligations réglementaires applicables aux communes en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie
- Objectif 3 : Appliquer les dispositions de l'arrêté départemental
- Objectif 4 : Comprendre, contrôler et planifier les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) à l'échelle communale

Objectifs opérationnels :
A l'issue de la session, le participant sera capable de…

- Objectif 1 : Identifier les principales obligations de la commune en matière de prévention du risque incendie.
- Objectif 2 : Identifier les responsabilités du maire et des propriétaires dans la mise en œuvre des OLD.
- Objectif 3 : Connaître les principales étapes pour informer, contrôler et faire appliquer les OLD.
- Objectif 4 : Mobiliser les outils disponibles pour organiser et suivre les OLD à l'échelle communale.

Modalités pratiques

Partie en salle

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Échanges d'expériences entre participants
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS
Manon POURCELLE
07 69 73 98 99
manon.pourcelle@communesforestieres.org

Déroulé indicatif de la journée

14h30 → 14h40 — **Accueil des participants**

14h40 → 14h50 — **Ouverture de la journée**

Mots d'accueil prononcés par les forces invitantes

14h50 → 15h05 — **Rôles et responsabilités des élus**

Responsabilités et obligations en matière d'OLD
Sensibilisation et principaux leviers d'actions

Manon POURCELLE, Référente Incendie, Collectivités forestières 66

15h05 → 15h35 — **Contexte du risque incendie dans le département et retour sur la saison estivale 2026**

Retour sur la saison estivale 2026
Le rôle du SDIS
Intérêt du débroussaillement pour la mise en protection

Florian BATAILLE, Service Départemental d'Incendie et de Secours 66

15h35 → 16h15 — **Réglementations départementales**

Présentation des arrêtés préfectoraux OLD et emploi du feu
Contexte du risque incendies et les principaux outils existants (PDPFCI, plans de massifs…)

Olivier SOULAT, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 66

16h15 → 16h25 — **Temps d'échange**

Réponses aux questions ou retour d'expériences

Ensemble des participants

16h25 → 16h55 — **Intérêt du débroussaillement et modalités**

Présentation de la Mission d'Intérêt Général DFCI
Intérêts et modalités techniques du débroussaillement

Technicien DFCI, Office National des Forêts

16h55 **→ 17h15**	**Outils pour la mise en œuvre des OLD** Outils pratiques et techniques mis à votre disposition pour identifier les secteurs et propriétaires concernés, informer, sensibiliser et organiser le suivi des OLD **Manon POURCELLE,** Référente Incendie, Collectivités forestières 66
17h15 **→ 17h30**	**Temps d'échange** Réponses aux questions ou retour d'expériences **Ensemble des participants**
17h30	**Evaluation et clôture**

Session organisée avec le soutien de :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Collectivités forestières Pyrénées-Orientales

En partenariat avec :

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Liberté Égalité Fraternité

SAPEURS POMPIERS 66 SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Office National des Forêts

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.
En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.
Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.
Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.
Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/
L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.